



**NATIXIS INVESTMENT
MANAGERS INTERNATIONAL**

OPCVM de droit français

**MIROVA GLOBAL
SUSTAINABLE CREDIT**

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : KPMG Audit



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	5
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	8
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	9
2. Engagements de gouvernance et compliance	10
3. Frais et Fiscalité	29
4. Certification du Commissaire aux comptes	30
5. Comptes de l'exercice	34
6. Annexe(s)	101



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

CONTEXTE DE MARCHÉ

Rythmée par les espoirs de poursuite d'abaissement des taux, 2024 devait favoriser l'obligataire. Toutefois, le dynamisme supérieur aux attentes de l'économie états-unienne ou sud-européenne a retardé cette perspective de baisse, qui n'a débuté qu'à partir de l'été, avant que la probabilité croissante d'une réélection de M. Trump ne l'interrompe. En effet, la volonté affichée du Président désormais élu tant de relever les droits commerciaux sur les imports que de réduire drastiquement les flux migratoires ont ravivé les craintes d'une résurgence de l'inflation. En outre, ses diverses déclarations, notamment sur la dérégulation, conduisent à revoir à la hausse les niveaux de croissance aux Etats-Unis. L'autre fil conducteur majeur de l'année provenait de la crise larvée de l'industrie automobile occidentale, sur fond de volumes de ventes réduits, de marges se contractant et d'investissements massifs dans la mobilité électrique, laquelle suscite encore la réserve de certains consommateurs.

Dans ce contexte, les taux ont débuté l'année en retraçant fortement la baisse qu'ils avaient effectué fin 2023. La volatilité a perduré sur les marchés obligataires, enchainant les phases hausses puis de baisses mois après mois. En fin d'année, ce sont les taux courts qui auront résisté le mieux, notamment les taux euro. Le taux 2 ans Allemand se resserre de 21 bps à 2.19% quand son homologue américain termine l'année 5 bps plus haut à 4.29%. Les taux plus long souffrent, le 10 ans allemand s'écartent de 45bps à 2.47% et le 10 ans US monte de 80 bps à 4.68%. La pentification des courbes a donc été forte sur toutes les zones monétaires. Le marché du crédit affiche de belles performances, porté par la résilience économique et la perspective d'assouplissement quantitatif. Le spread LECPOAS contre souverain se resserre de 36 bps grâce à la performance des swap spread. Le HY est le meilleur performeur et affiche une performance absolue de plus de 8%.

STRATÉGIE

La performance brute de frais du portefeuille s'élève à 3.00% contre un indice de référence à 3.10%.

La sélection a été positive, l'allocation positive en début d'année puis plus négative.

Le T3-24 a particulièrement pesé sur la performance pour cause d'un positionnement trop prudent par rapport à l'indice.

Le T4-24, de par, la surpondération en valeurs cycliques et bancaires a permis de regagner partiellement de la performance contre indice.

Nous avons maintenu la duration du portefeuille au-dessus de l'indice quasiment toute l'année, entre 98% et 110% de la duration de l'indice de référence avec des effets mitigés sur la performance dépendant des zones de devises et géographiques.



1. Rapport de Gestion

Le profil du portefeuille demeure très axé sur le financement de la transition environnementale : la part des obligations vertes et sociales s'établit à 24%. Le portefeuille a mieux fait que son indice sur les piliers et sous piliers environnementaux et sociaux. Les opinions positives d'impact du portefeuille atteignaient 100% contre moins de 40% pour l'indice avec environ 50% à impact fort/modéré contre moins de 19% pour l'indice

Notre portefeuille se maintient en ligne avec un scénario climatique à 1,5 degrés.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BUNDSOBLIGATION 1.3% 15-10-27	4 376 107,02	4 379 749,35
EAST JAPAN RAILWAY 4.11% 22-02-43	836 864,04	1 448 813,62
MIROVA EURO HIGH YLD SUST EUR Z NPF CAP	1 272 340,00	467 193,00
ENGIE 4.5% 06-09-42 EMTN	862 653,57	862 344,52
OSTRUM SRI CASH PLUS I	755 849,22	962 219,29
WABTEC TRANSPORTATION NETHERLANDS BV 1.25% 03-12-27	0,00	1 486 614,81
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.875% PERP	817 751,76	591 517,28
ATLAS COPCO FINANCE DAC 0.75% 08-02-32	0,00	1 337 753,39
VERIZON COMMUNICATION 3.75% 28-02-36	595 744,86	604 744,92
ASR NEDERLAND NV 6.625% PERP	600 409,21	598 741,85

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00**

- o Prêts de titres : 0,00

- o Emprunt de titres : 0,00

- o Prises en pensions : 0,00

- o Mises en pensions : 0,00

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 58 789 740,99**

- o Change à terme : 42 537 634,14

- o Future : 16 252 106,85

- o Options : 0,00

- o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB SOCIETE GENERALE PAR STATE STREET BANK MUNICH

(*) Sauf les dérivés listés.



1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	0,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	6 299,94
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	6 299,94
. Frais opérationnels directs	2 558,25
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	2 558,25

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 9

Au titre de l'article 58 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation de l'objectif d'investissement durable du produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion déléguée

Préambule

La présente politique de rémunération de MIROVA est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en durabilité dans le secteur des services financiers.

I. Principes généraux

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de MIROVA. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération de MIROVA, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est déterminée en fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, dont l'atteinte des objectifs statutaires définis dans le cadre de la Mission de Mirova, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de MIROVA. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers de MIROVA et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires.

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs.

Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

- La performance des équipes de gestion des fonds d'infrastructures (fonds d'infrastructures Transition énergétique & écologique, fonds de capital naturel, ...) ne peut s'effectuer que sur une longue période, elle-même fonction de la durée des fonds qui peut dépasser dix ans. L'évaluation de la qualité de la gestion s'effectue donc de façon qualitative, à partir de la qualité et de la diversification du portefeuille, du nombre et du montant des investissements réalisés au cours de l'année, de l'analyse des performances des actifs en portefeuilles (absence de défaut ou de problème de solvabilité, stabilité des cash flow,...).

Les équipes infrastructures sont aussi jugées sur leur capacité à lever des fonds auprès des investisseurs. Le volume annuel de collecte en phase de levée de fonds est utilisé comme critère quantitatif.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de MIROVA.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, sont définis en cohérence avec les objectifs globaux de Mirova définis dans le cadre de sa Mission.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de MIROVA.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

MIROVA veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de MIROVA mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Ces enveloppes sont aussi définies en fonction de l'atteinte des objectifs statutaires liés à la mission de Mirova (cf Annexe2).

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et/ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives de MIROVA sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de MIROVA et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).



2. Engagements de gouvernance et compliance

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, MIROVA peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

MIROVA souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances de MIROVA.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.4. Mécanisme d'investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds d'infrastructures

Conformément aux pratiques de place et afin de satisfaire aux exigences des investisseurs, MIROVA s'assure, pour ses activités de fonds Actifs privés, d'un alignement d'intérêts entre les équipes de gestion dédiées à l'investissement dans ces fonds et les investisseurs eux-mêmes. Pour ce faire, MIROVA dispose d'un mécanisme d'investissement de ces collaborateurs en parts ordinaires et/ou en parts de carried dans les fonds Actifs Privés.

La souscription par les collaborateurs concernés de parts ordinaires et/ou de parts de carried dans les fonds sous gestion, qui s'effectue au moyen d'une partie de la rémunération variable qui leur a été versée par MIROVA, est qualifiable de rémunération variable différée au sens de la Directive AIFM.

En effet, elle constitue un transfert de parts des fonds vers les collaborateurs de ces équipes, dont le remboursement est étalé dans le temps conformément à la réglementation, dont le rendement est corrélé à la performance financière des fonds et dont la détention conduit donc à un alignement des équipes de gestion avec les intérêts des investisseurs.

A ce titre, les montants souscrits en parts ordinaires et/ou en parts de carried par les collaborateurs des équipes de gestion de fonds d'infrastructures sont déductibles de la rémunération variable différée qui leur est attribuée.

Lorsque la rémunération variable différée n'est pas intégralement souscrite dans des parts de fonds gérés, le solde de cette rémunération est indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA, avec une acquisition par tranches égales sur une période de 3 ans minimum, en conformité avec la réglementation.

Le montant de l'engagement disponible en parts de carried varie fortement d'une année sur l'autre et dépend du calendrier de lancement de nouveaux fonds. Dans ces conditions, le respect des contraintes réglementaires et de leur application au sein de MIROVA, i.e. seuil de 50% (respectivement 60%) de différé et indexation de 50% minimum sur la performance d'un panier de produits gérés sera vérifié sur une période glissante de 3 ans maximum (cf. II-2.)

Les paiements effectués aux collaborateurs par les fonds, en contrepartie de leur investissement en parts ordinaires et/ou en parts de carried, ne sont pas considérés comme de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Les revenus des parts de carried souscrites, qui rétribuent les services de gestion rendus et qui correspondent à un partage de l'excédent de rendement, sont en revanche assimilés à de la rémunération au sens de la Directive AIFM.

Toutefois, ce dispositif de carried interest oblige à une prise de risque financier personnel minimum au regard de la taille du fonds pour les collaborateurs concernés et l'excédent de rémunération des parts acquises est ensuite subordonné au rendement positif minimum des parts ordinaires des investisseurs et conditionnée à la création de plus-value à long terme. Dès lors, cet excédent de rendement, qui prévoit dès le départ un alignement d'intérêts entre les collaborateurs concernés et les investisseurs, est exclu du champ d'application de la directive AIFM, dont il respecte en réalité les principes dans ses modes de création et de fonctionnement.

La Direction de MIROVA est garante de ce que le dispositif de carried interest, tant dans son mode d'attribution que de fonctionnement, contribue à une gestion saine sans incidence sur le profil de risque de MIROVA et/ou des produits gérés et alignée sur les intérêts des investisseurs.

La Direction des ressources humaines veille à ce que la répartition des montants attribués entre les équipes et la société de gestion soient conformes aux normes de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.5. Attribution gratuite d'actions de performance

Les collaborateurs clés peuvent être éligibles, dans le cadre de plans à long terme, à l'attribution d'actions de performance, dont l'acquisition est soumise à une condition de performance appréciée sur au moins trois exercices, ainsi qu'à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés. Ce dispositif permet d'aligner les intérêts des collaborateurs clés avec ceux des investisseurs. Il entre dans le champ d'application des directives AIFM et UCITS V.

I-2.6. Equilibre entre rémunération fixe et variable

MIROVA s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de MIROVA comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, MIROVA a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de MIROVA, en lien avec le Département conformité et du contrôle interne.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de MIROVA, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de MIROVA. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro.
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif de MIROVA et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par MIROVA.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion, de performance relative des produits gérés par rapport à des indices de marché de référence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de MIROVA et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) de MIROVA.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de MIROVA.

Les Directions de la conformité, du contrôle interne et des risques de MIROVA ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de MIROVA est validée par le Conseil d'administration de MIROVA, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres de la Direction générale de MIROVA, puis par un Comité intermédiaire réunissant la Direction générale de MIROVA et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

MIROVA, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de MIROVA, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.

- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :

- o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.

- o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.

- o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de MIROVA avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de MIROVA est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de MIROVA sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de MIROVA et/ou le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. MIROVA se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de MIROVA fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand MIROVA délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* : 17 876 585 €

Rémunérations variables attribués au titre de 2024 : 13 495 569 €

Effectifs concernés : 178

**Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024*

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 : 20 148 111 €

- Cadres supérieurs : 5 731 370 €

- Membres du personnel : 14 416 741 €

Effectifs concernés : 74



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du Commissaire aux comptes



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.



Date :
2025.06.19
10:22:29
+02:00

Amaury Couplez
Associé



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	51 041 215,33
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	51 041 215,33
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négoziés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	2 158 348,52
OPCVM	2 158 348,52
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	135 517,55
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	53 335 081,40
Créances et comptes d'ajustement actifs	588 697,29
Comptes financiers	844 743,52
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 433 440,81
Total de l'actif I+II	54 768 522,21

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	52 723 255,07
Report à nouveau sur revenu net	3 878,13
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	1 310 322,77
Capitaux propres I	54 037 455,97
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	54 037 455,97
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	709 762,70
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	709 762,70
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	21 303,54
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	21 303,54
Total Passifs : I+II+III+IV	54 768 522,21

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	2 030,81
Produits sur obligations	1 570 959,72
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	48 310,97
Sous-total produits sur opérations financières	1 621 301,50
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	33 905,26
Sous-total charges sur opérations financières	33 905,26
Total revenus financiers nets (A)	1 655 206,76
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-261 283,77
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-261 283,77
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	1 393 922,99
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-129 155,19
Sous-total revenus nets I = (C+D)	1 264 767,80
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-1 808 186,35
Frais de transactions externes et frais de cession	-40 487,59
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-1 848 673,94
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	18 822,55
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-1 829 851,39



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	2 052 805,15
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	5 436,22
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	2 058 241,37
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-182 835,01
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 875 406,36
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	1 310 322,77

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est de générer une performance supérieure à l'indice Bloomberg Global Aggregate Corporate Index Hedged EUR, sur la durée de placement recommandée de trois (3) ans, en investissant principalement dans des obligations émises par des entreprises internationales dans l'objectif de concilier une recherche de performance financière en contribuant positivement aux enjeux environnementaux et/ou sociaux.

La sélection des titres composant le FCP se base donc à la fois sur des critères d'analyse financière et extra-financière et intègre de manière systématique la prise en compte des critères ESG à toutes les étapes du processus de gestion.

Ce FCP a un objectif d'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	63 096 050,15	68 919 949,06	60 191 508,50	61 947 095,88	54 037 455,97
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT I en EUR					
Actif net	696 106,77	3 623 515,55	3 991 572,90	2 788 336,33	1 137 117,63
Nombre de titres	667,3131	3 583,2423	4 834,7814	3 140,7309	1 252,8619
Valeur liquidative unitaire	1 043,14	1 011,23	825,59	887,79	907,61
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	29,64	11,89	-30,22	-82,80	-30,71
Capitalisation unitaire sur revenu	7,01	4,46	2,42	4,50	18,77
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT R en EUR					
Actif net	1 349 119,86	1 463 547,17	1 053 223,08	980 010,31	700 743,23
Nombre de titres	12 406,9450	13 939,6082	12 336,2568	10 717,1417	7 526,0355
Valeur liquidative unitaire	108,73	104,99	85,37	91,44	93,10
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	3,08	1,23	-3,13	-8,55	-3,15
Capitalisation unitaire sur revenu	0,29	0,03	-0,11	0,11	1,55
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI C en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	992 696,94
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	99,26
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	-3,52
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	0,24



5. Comptes de l'exercice

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI D en EUR					
Actif net	61 050 823,52	63 832 886,34	55 146 712,52	58 178 749,24	51 206 898,17
Nombre de titres	563 526,2491	610 424,0858	647 901,7338	637 643,5182	551 670,5233
Valeur liquidative unitaire	108,33	104,57	85,11	91,24	92,82
Plus et moins- values nettes unitaire non distribuées	3,07	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	4,31	-3,11	-8,50	-3,14
Distribution unitaire sur revenu	1,06	0,81	0,56	0,74	2,23
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 30 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.



5. Comptes de l'exercice

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.



5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013278389 - Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI D : Taux de frais maximum de 0.56 % TTC

FR0013278363 - Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT I : Taux de frais maximum de 0.76 % TTC

FR0013278355 - Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT R : Taux de frais maximum de 1.16 % TTC



5. Comptes de l'exercice

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Swing pricing

La société de gestion peut mettre en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais.

Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.



5. Comptes de l'exercice

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT I	Capitalisation	Capitalisation
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT R	Capitalisation	Capitalisation
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI D	Distribution	Distribution
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI C	Capitalisation	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	61 947 095,88
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	11 855 227,53
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-20 898 609,65
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	1 393 922,99
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 848 673,94
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	2 058 241,37
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-469 748,21
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	54 037 455,97

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT I		
Parts souscrites durant l'exercice	5,8539	5 246,37
Parts rachetées durant l'exercice	-1 893,7229	-1 664 648,65
Solde net des souscriptions/rachats	-1 887,8690	-1 659 402,28
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 252,8619	
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT R		
Parts souscrites durant l'exercice	2 525,7717	231 877,25
Parts rachetées durant l'exercice	-5 716,8779	-520 304,21
Solde net des souscriptions/rachats	-3 191,1062	-288 426,96
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 526,0355	
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI C		
Parts souscrites durant l'exercice	10 000,0000	1 000 000,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	10 000,0000	1 000 000,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 000,0000	
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI D		
Parts souscrites durant l'exercice	112 912,3204	10 618 103,91
Parts rachetées durant l'exercice	-198 885,3153	-18 713 656,79
Solde net des souscriptions/rachats	-85 972,9949	-8 095 552,88
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	551 670,5233	



5. Comptes de l'exercice

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT I FR0013278363	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 137 117,63	1 252,8619	907,61
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT R FR0013278355	Capitalisation	Capitalisation	EUR	700 743,23	7 526,0355	93,10
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI C FR0013278371	Capitalisation	Capitalisation	EUR	992 696,94	10 000,0000	99,26
MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI D FR0013278389	Distribution	Distribution	EUR	51 206 898,17	551 670,5233	92,82



5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	51 041,22	50 668,19	373,03	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	844,74	0,00	0,00	0,00	844,74
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	7 056,34	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		57 724,53	373,03	0,00	844,74



5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois]	[3 - 6 mois]	[6 - 12 mois]	[1 - 3 ans]	[3 - 5 ans]	[5 - 10 ans]	>10 ans
	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-	(*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	674,34	100,48	97,80	6 138,76	7 843,51	19 176,64	17 009,70
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	844,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	8 065,69	26,66	-2 119,29	1 083,26
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 519,08	100,48	97,80	14 204,45	7 870,17	17 057,35	18 092,96

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	USD	GBP	CAD	JPY	Autres devises
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	36 272,57	3 517,13	388,37	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	95,15	42,92	20,77	0,00	0,00
Comptes financiers	345,96	103,39	18,65	4,25	0,09
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	1 052,57	272,76	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-37 532,31	-3 893,80	-367,07	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	233,94	42,40	60,72	4,25	0,09

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	48 689,43	2 351,79	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	48 689,43	2 351,79	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.



5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	11,85	0,00
STATE STREET BANK MUNICH	1,33	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	422,46	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
STATE STREET BANK MUNICH	0,00	0,88
CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG	0,00	580,04
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	6,50
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Dépôts de garantie en espèces	166 237,26
	Collatéraux	422 460,03
Total des créances		588 697,29
Dettes		
	Frais de gestion fixe	21 303,54
Total des dettes		21 303,54
Total des créances et des dettes		567 393,75

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 964,49
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,76
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 247,23
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,16
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	411,37
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	242 660,68
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Rétrocessions des frais de gestion	0,00



5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations	USF11494BY03	BPCE ISSUER 6.714% 19-10-29	305 090,73
TCN			0,00
OPC	LU2478872968	MIROVA EURO HIGH YLD SUST EUR Z NPF CAP	2 158 348,52
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	108 580,52
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			2 463 439,25



5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 264 767,80
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	1 264 767,80
Report à nouveau	3 878,13
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 268 645,93

Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	23 526,08
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	23 526,08
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	23 526,08
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	23 526,08
Total	23 526,08
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	11 729,00
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	11 729,00
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	11 729,00
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	11 729,00
Total	11 729,00
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	2 491,96
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	2 491,96
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 491,96
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	2 491,96
Total	2 491,96
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	1 227 020,76
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 227 020,76
Report à nouveau	3 878,13
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 230 898,89
Affectation :	
Distribution	1 230 225,27
Report à nouveau du revenu de l'exercice	673,62
Capitalisation	0,00
Total	1 230 898,89
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	551 670,5233
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2,23
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	412,38



5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 829 851,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-1 829 851,39
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 829 851,39

Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-38 485,55
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-38 485,55
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-38 485,55
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-38 485,55
Total	-38 485,55
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-23 737,90
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-23 737,90
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-23 737,90
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-23 737,90
Total	-23 737,90
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI C

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-35 263,57
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-35 263,57
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-35 263,57
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-35 263,57
Total	-35 263,57
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI D

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 732 364,37
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 732 364,37
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 732 364,37
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	-1 732 364,37
Total	-1 732 364,37
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			51 041 215,33	94,46
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			51 041 215,33	94,46
Assurance			2 363 140,41	4,37
AIA GROUP 4.95% 04-04-33	USD	500 000	480 567,36	0,89
AVIVA 4.0% 03-06-55	GBP	300 000	299 559,85	0,55
AXA 6.375% PERP EMTN	EUR	200 000	221 428,65	0,41
AXA SA 5.125% 17-01-47 EMTN	USD	500 000	492 266,95	0,91
LGEN 5 1/4 03/21/47	USD	300 000	291 749,88	0,54
MUNICH RE 5.875% 23-05-42	USD	200 000	197 834,51	0,37
SWISSCOM FINANCE BV 0.375% 14-11-28	EUR	100 000	91 562,29	0,17
TALANX AG 1.75% 01-12-42	EUR	100 000	87 290,84	0,16
UNIQA VERSICHERUNGEN AG 3.25% 09-10-35	EUR	200 000	200 880,08	0,37
Automobiles			1 068 000,90	1,98
FORD MOTOR COMPANY 3.25% 12-02-32	USD	275 000	224 477,18	0,42
GENERAL MOTORS FINANCIAL 6.5% PERP	USD	300 000	291 627,23	0,54
General Motors Financial Co Inc 5.8% 07-01-29	USD	545 000	551 896,49	1,02
Banques commerciales			9 316 908,67	17,23
BANCA POPOLARE DI SONDRIO 4.125% 04-06-30	EUR	100 000	105 324,29	0,19
BANK MILLENNIUM 5.308% 25-09-29	EUR	100 000	103 541,62	0,19
BANK POLSKA KA OPIEKI 5.5% 23-11-27	EUR	100 000	104 210,60	0,19
BARCLAYS 1.7% 03-11-26	GBP	300 000	353 451,15	0,65
BAYER LAND BK 1.375% 22-11-32	EUR	100 000	93 449,92	0,17
BPCE ISSUER 6.714% 19-10-29	USD	300 000	305 090,73	0,56
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	100 000	92 097,53	0,17
CA 5.335% 10-01-30	USD	500 000	494 983,71	0,92
CAIXABANK 1.5% 03-12-26 EMTN	GBP	300 000	351 420,11	0,65
CITIBANK NA 4.876% 19-11-27	USD	500 000	486 035,08	0,90
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 2.625% 08-12-28	EUR	100 000	99 505,03	0,18
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 07-05-27	EUR	100 000	96 004,55	0,18
CW BK AUST 4.266% 04-06-34	EUR	200 000	211 416,82	0,39
DANSKE BK 3.75% 19-11-36 EMTN	EUR	100 000	100 136,51	0,19
DE VOLKSBANK NV 4.125% 27-11-35	EUR	100 000	100 460,25	0,19
HYPO NOE GRUPPE 1.375% 14-04-25	EUR	100 000	100 477,22	0,19
ING GROEP NV 3.375% 19-11-32	EUR	100 000	100 071,36	0,19
ING GROEP NV 3.875% PERP	USD	200 000	176 387,46	0,33
ING GROEP NV 4.25% 26-08-35	EUR	100 000	103 310,77	0,19
ING GROEP NV 4.625% 06-01-26	USD	200 000	197 522,77	0,37
INTE 6.625% 31-05-33 EMTN	GBP	300 000	384 079,16	0,71
INTE 7.2% 28-11-33	USD	300 000	316 247,22	0,59



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
JYSKE BANK DNK 4.875% 10-11-29	EUR	100 000	106 177,16	0,20
KBC GROUPE 5.796% 19-01-29	USD	400 000	402 530,56	0,74
KBC GROUPE 6.324% 21-09-34	USD	300 000	305 461,42	0,57
MIZUHO FINANCIAL GROUP 3.49% 05-09-27	EUR	200 000	205 839,42	0,38
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 3.828% 24-07-32	EUR	100 000	104 149,03	0,19
NATIONWIDE BUILDING SOCIETY 4.375% 16-04-34	EUR	100 000	105 940,45	0,20
NATL AUSTRALIA BANK 3.125% 28-02-30	EUR	100 000	101 835,64	0,19
NATWEST GROUP 3.673% 05-08-31	EUR	100 000	103 618,33	0,19
NCG BAN 0.5% 08-09-27 EMTN	EUR	100 000	96 306,16	0,18
RAIFFEISEN BANK 7.0% 12-10-27	EUR	200 000	214 098,49	0,40
RAIFFEISENBANK A S E 4.959% 05-06-30	EUR	200 000	213 057,07	0,39
SHINHAN FINANCIAL GROUP 1.35% 10-01-26	USD	200 000	187 305,65	0,35
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 5.375% 05-03-29	USD	200 000	198 367,97	0,37
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 6.75% PERP	USD	600 000	572 523,42	1,02
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB E3R+0.38% 03-05-27	EUR	100 000	100 749,98	0,19
STANDARD CHARTERED 0.9% 02-07-27	EUR	200 000	195 381,53	0,36
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 5.5% 15-06-28	USD	300 000	294 020,76	0,54
TRIODOS BANK NV 4.875% 12-09-29	EUR	200 000	203 736,36	0,38
UNICREDIT 3.127% 03-06-32	USD	200 000	168 151,67	0,31
UNICREDIT 3.127% 03-06-32 EMTN	USD	300 000	252 523,01	0,47
VOLKSBANK WIEN AG 4.75% 15-03-27	EUR	100 000	107 542,99	0,20
WESTPAC BANKING 0.766% 13-05-31	EUR	400 000	388 379,53	0,72
YORKSHIRE BUILDING SOCIETY 1.5% 15-09-29	GBP	200 000	213 988,21	0,40
Biens de consommation durables			422 266,22	0,78
APTIV 3.25% 01-03-32	USD	500 000	422 266,22	0,78
Conglomérats industriels			426 019,67	0,79
ROYAL PHILIPS 6.3875% 03/38	USD	276 000	293 358,80	0,54
ROYA PHIL ELE 5.0% 15-03-42	USD	150 000	132 660,87	0,25
Crédit à la consommation			792 097,87	1,47
AMEX 5.043% 01-05-34	USD	250 000	239 556,98	0,44
AMEX 5.915% 25-04-35	USD	250 000	249 460,20	0,46
TOYOTA MOTOR CREDIT 2.15% 13-02-30	USD	250 000	213 706,34	0,40
TOYOTA MOTOR CREDIT 4.55% 09-08-29	USD	92 000	89 374,35	0,17
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			820 558,25	1,52
MACQUARIE GROUP 5.887% 15-06-34	USD	400 000	396 010,79	0,73
VI 2.05% 15-04-30	USD	500 000	424 547,46	0,79
Distribution spécialisée			104 211,00	0,19
NATL GRID NORTH AMERICA 4.061% 03-09-36	EUR	100 000	104 211,00	0,19
Eau			1 065 415,02	1,97
ALLIANDER 4.5% PERP	EUR	100 000	106 238,48	0,20
CLEARWAY ENERGY OPERATING LLC 4.75% 15-03-28	USD	400 000	375 376,57	0,69
VENA ENERGY CAPITAL PTE 3.133% 26-02-25	USD	600 000	583 799,97	1,08



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Electricité			1 390 570,09	2,57
ARIZONA PUBLIC SERVICE 2.65% 15-09-50	USD	420 000	238 859,65	0,44
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 4.625% 16-09-54	EUR	200 000	206 666,30	0,38
NIAGARA MOHAWK POWER 1.96% 27-06-30	USD	420 000	344 431,55	0,64
NSTAR ELECTRIC 4.95% 15-09-52	USD	460 000	405 739,55	0,75
SSE 1.375% 04-09-27 EMTN	EUR	200 000	194 873,04	0,36
Emballage et conditionnement			414 649,09	0,77
BALL 2.875% 15-08-30	USD	375 000	314 449,95	0,58
VERALLIA SASU 3.875% 04-11-32	EUR	100 000	100 199,14	0,19
Epargne et prêts hypothécaires			203 885,09	0,38
ACHMEA BANK NV 2.75% 10-12-27	EUR	100 000	100 014,22	0,19
Cellnex Finance Company SAU 3.625% 24-01-29	EUR	100 000	103 870,87	0,19
Equipements de communication			724 843,22	1,34
CISCO INCDELAWARE 5.05% 26-02-34	USD	450 000	440 954,25	0,81
DEUTSCHE TELEKOM INTERN FINANCE BV 8.75% 15-06-30	USD	252 000	283 888,97	0,53
Equipements électriques			783 001,21	1,45
LG ENERGY SOLUTION 5.5% 02-07-34	USD	400 000	384 051,94	0,71
LG ENERGY SOLUTION 5.75% 25-09-28	USD	300 000	297 677,53	0,55
PRYSMIAN 3.625% 28-11-28 EMTN	EUR	100 000	101 271,74	0,19
Equipements et fournitures médicaux			1 984 070,91	3,67
BOSTON SCIENTIFIC CORPORATION 7.0% 15-11-35	USD	250 000	268 168,76	0,50
ESSILORLUXOTTICA 2.875% 05-03-29	EUR	200 000	202 719,15	0,38
NOVNVX 4.4 05/06/44	USD	672 000	573 456,58	1,06
SMITH AND NEPHEW 2.032% 14-10-30	USD	450 000	366 525,64	0,68
STRYKER CORPORATION 4.625% 15-03-46	USD	672 000	573 200,78	1,05
Equipements et instruments électroniques			553 989,00	1,03
IBERDROLA INTL BV 5.81% 15-03-25	USD	92 000	90 540,90	0,17
IBERDROLA INTL BV 6.75% 15-07-36	USD	422 000	463 448,10	0,86
Finances			102 176,62	0,19
SMURFIT KAPPA TREASURY ULC 3.807% 27-11-36	EUR	100 000	102 176,62	0,19
FPI résidentielles			193 347,66	0,36
ALTAREA COGEDIM 1.75% 16-01-30	EUR	100 000	89 229,50	0,17
ALTAREA COGEDIM 5.5% 02-10-31	EUR	100 000	104 118,16	0,19
FPI Soins de Santé			85 719,52	0,16
COFINIMMO 0.875% 02-12-30	EUR	100 000	85 719,52	0,16
Gestion immobilière et développement			101 081,33	0,19
CASTELLUM AB 4.125% 10-12-30	EUR	100 000	101 081,33	0,19



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Grands magasins et autres			413 630,13	0,77
EBAY 6.3% 22-11-32	USD	400 000	413 630,13	0,77
Grossistes			399 775,09	0,74
LKQ 6.25% 15-06-33	USD	400 000	399 775,09	0,74
Immobilier			333 634,89	0,62
PROLOGIS LP 1.25% 15-10-30	USD	420 000	333 634,89	0,62
Logiciels			3 854 718,85	7,13
ADOBE 2.3% 01-02-30	USD	504 000	437 778,31	0,81
AUTODESK 2.4% 15-12-31	USD	400 000	325 317,89	0,60
MICROSOFT 3.45% 08-08-36	USD	800 000	684 449,38	1,26
SALESFORCECOM 1.95% 15-07-31	USD	700 000	574 163,37	1,06
SERVICENOW 1.4% 01-09-30	USD	670 000	540 811,75	1,00
THE SAGE GROUP 2.875% 08-02-34	GBP	300 000	306 076,37	0,57
WORKDAY 3.5% 01-04-27	USD	670 000	636 341,48	1,18
XYLEM 2.25% 30-01-31	USD	420 000	349 780,30	0,65
Logiciels et services			83 865,38	0,16
DIGITAL INTREPID HOLDING BV 0.625% 15-07-31	EUR	100 000	83 865,38	0,16
Machines			656 130,13	1,21
DANAHER 2.8% 10-12-51	USD	504 000	301 603,40	0,56
SIEMENS FINANCIERINGSMAATNV 2.875% 11-03-41	USD	500 000	354 526,73	0,65
Marchés de capitaux			4 395 136,25	8,13
AUSTRALIA NEW ZEALAND BANKING GROUP NY 4.615% 16-12-29	USD	400 000	383 923,87	0,71
AUSTRALIA NEW ZEALAND BKING MELBOUR 6.742% 08-12-32	USD	600 000	621 143,48	1,15
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 1.375% 05-01-26	EUR	100 000	100 220,22	0,19
BANCO SANTANDER ALL SPAIN BRANCH 6.938% 07-11-33	USD	200 000	212 824,14	0,39
BANK OF NEW YORK MELLON 1.05% 15-10-26	USD	200 000	182 270,72	0,34
BRAMBLES FINANCE 1.5% 04-10-27	EUR	100 000	97 294,64	0,18
CESKA SPORITELNA AS 5.737% 08-03-28	EUR	100 000	109 885,91	0,20
ERSTESTEIERMAERKISCHE BANKA DD 4.875% 31-01-29	EUR	100 000	108 355,09	0,20
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC 3.467% 05-09-29	EUR	100 000	103 740,34	0,19
MACQUARIE SOFFRAT+0.92% 02-07-27	USD	276 000	272 279,56	0,50
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.0% 08-09-27	EUR	100 000	95 533,33	0,18
MERCEDESBNZ FINANCE NORTH AMERICA LLC 5.0% 11-01-34	USD	200 000	191 542,46	0,35
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 4.875% 17-01-43	GBP	300 000	329 757,97	0,61
NORDEA BKP 4.125% 29-05-35	EUR	100 000	105 128,10	0,19
STATE STREET 4.53% 20-02-29	USD	276 000	268 007,64	0,50
THE BANK OF NEW YORK MELLON CORPORATION 5.188% 14-03-35	USD	400 000	388 380,45	0,72
THE BANK OF NEW YORK MELLON CORPORATION 5.225% 20-11-35	USD	200 000	193 576,19	0,36
UNILEVER CAPITAL 1.375% 14-09-30	USD	500 000	403 006,66	0,75
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 7.875% PERP	EUR	200 000	228 265,48	0,42



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Media			351 381,75	0,65
OMNICOM GROUP 2.6% 01-08-31	USD	420 000	351 381,75	0,65
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			427 195,64	0,79
IQVIA 6.25% 01-02-29	USD	276 000	282 429,34	0,52
THERMO FISHER SCIENTIFIC 4.95% 21-11-32	USD	150 000	144 766,30	0,27
Papier et industrie du bois			202 959,13	0,38
TORNATOR OYJ 3.75% 17-10-31	EUR	100 000	102 044,55	0,19
UPM KYMMENE OY 3.375% 29-08-34	EUR	100 000	100 914,58	0,19
Producteur et commerce d'énergie indépendants			373 246,35	0,69
DTE ELECTRIC 1.9% 01-04-28	USD	420 000	373 246,35	0,69
Produits alimentaires			632 937,13	1,17
GEN MILLS 2.25% 14-10-31	USD	200 000	162 410,91	0,30
GROUPE DANONE 2.947% 02-11-26	USD	500 000	470 526,22	0,87
Produits chimiques			1 028 760,39	1,90
EASTMAN CHEMICAL 5.75% 08-03-33	USD	410 000	410 565,65	0,76
ECOLAB 5.25% 15-01-28	USD	168 000	169 382,02	0,31
INTL FLAVORS FRAGRANCES 2.3% 01-11-30	USD	420 000	346 210,33	0,64
ROQUETTE FRERES 5.494% PERP	EUR	100 000	102 602,39	0,19
Produits domestiques			1 131 144,97	2,09
LGATE 4.0% 15-08-45	USD	588 000	483 574,55	0,89
PROCTER AND GAMBLE 3.5% 25-10-47	USD	600 000	444 751,33	0,82
PROCTER AND GAMBLE 3.55% 25-03-40	USD	250 000	202 819,09	0,38
Produits pharmaceutiques			2 060 899,68	3,81
ASTRAZENECA 4% 18/09/2042	USD	400 000	324 834,17	0,60
ELI LILY AND 4.7% 09-02-34	USD	200 000	191 016,69	0,35
PFIZER 4.2% 15-09-48	USD	504 000	401 524,06	0,74
ROCHE HLDGS INC 7% 01/03/39	USD	500 000	570 566,56	1,06
TAKEDA PHARMACEUTICAL 3.025% 09-07-40	USD	800 000	572 958,20	1,06
Produits pour l'industrie du bâtiment			201 850,07	0,37
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 3.625% 09-08-36	EUR	100 000	100 973,14	0,18
KINGSPAN SECURITIES IRELAND DAC 3.5% 31-10-31	EUR	100 000	100 876,93	0,19
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			792 264,04	1,47
NVIDIA 3.5% 01-04-40	USD	500 000	403 891,84	0,75
ONTARIO POWER GENERATION IN 4.248% 18-01-49	CAD	600 000	388 372,20	0,72
Services aux collectivités			671 223,40	1,24
EDP FIN 1.71% 24-01-28	USD	500 000	441 728,63	0,81
ENGIE 5.625% 03-04-53 EMTN	GBP	100 000	117 279,61	0,22
VEOLIA ENVIRONNEMENT 5.993% PERP	EUR	100 000	112 215,16	0,21



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux entreprises			1 135 778,96	2,10
FLORIDA POW 2.5% 01-12-29	USD	420 000	365 370,93	0,68
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	100 000	94 279,91	0,17
WASTE MANAGEMENT 4.875% 15-02-34	USD	700 000	676 128,12	1,25
Services clientèle divers			206 628,27	0,38
LEASYS 3.875% 12-10-27 EMTN	EUR	100 000	102 483,32	0,19
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	100 000	104 144,95	0,19
Services de télécommunication diversifiés			2 091 088,71	3,87
BRITISH TEL 5.75% 13-02-41	GBP	200 000	246 170,16	0,46
DEUTSCHE TELEKOM AG 3.25% 04-06-35	EUR	100 000	100 595,41	0,19
ELISA CORPORATION 4.0% 27-01-29	EUR	100 000	107 078,92	0,20
FRANCE TELECOM 22/11/50	GBP	300 000	346 129,60	0,63
KPN 4.875% PERP	EUR	100 000	105 330,04	0,19
KPN 8.375% 01-10-30	USD	252 000	285 904,40	0,53
NBN 3.75% 22-03-34 EMTN	EUR	100 000	106 299,81	0,20
ORANGE 1.375% PERP EMTN	EUR	100 000	91 256,51	0,17
PROXIMUS 4.125% 17-11-33 EMTN	EUR	100 000	106 044,26	0,20
TELEFONICA EMISIONES SAU 5.213% 08-03-47	USD	200 000	174 920,92	0,32
TELIA COMPANY AB 2.75% 30-06-83	EUR	100 000	98 139,30	0,18
VERIZON COMMUNICATION 2.355% 15-03-32	USD	400 000	323 219,38	0,60
Services de télécommunication mobile			711 228,01	1,32
AMERICAN TOWER 5.65% 15-03-33	USD	400 000	398 005,25	0,74
VODAFONE GROUP 5.125% 02-12-52	GBP	300 000	313 222,76	0,58
Services financiers diversifiés			3 707 187,12	6,86
AGCO INTL HOLDINGS BV 0.8% 06-10-28	EUR	100 000	91 099,49	0,17
AIR LIQ FIN 3.5% 27-09-46	USD	500 000	364 670,04	0,67
ASTRAZENECA FINANCE LLC 3.278% 05-08-33	EUR	100 000	101 640,16	0,19
BANCA TRANSILVANIA 5.125% 30-09-30	EUR	100 000	103 294,78	0,19
BANCO DE CREDITO SOCIAL 4.125% 03-09-30	EUR	100 000	104 101,86	0,19
BMW US LLC 1.95% 12-08-31	USD	166 000	133 073,99	0,25
CTP NV 0.625% 27-09-26 EMTN	EUR	100 000	96 651,67	0,18
ENEL FINANCE INTL NV 7.5% 14-10-32	USD	200 000	218 478,68	0,40
GROUPE DES ASSURANCES CREDIT MUTUEL 3.75% 30-04-29	EUR	100 000	104 633,12	0,19
HIGHLAND HOLDINGS SARL 2.875% 19-11-27	EUR	500 000	502 749,11	0,94
INVESTOR AB 5.5% 05-05-37 EMTN	GBP	200 000	255 983,16	0,47
KIM GLOBAL KPS ACIV 4.5% 01-02-29	USD	400 000	381 297,92	0,71
KOREA HOUSING FINANCE 4.082% 25-09-27	EUR	100 000	104 909,81	0,19
MASTERCARD 1.9% 15-03-31	USD	504 000	414 567,11	0,77
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 0.0% 27-10-25	EUR	100 000	97 801,00	0,18
VERALTO CORPORATION 5.45% 18-09-33	USD	300 000	295 559,56	0,55
VESTEDA FINANCE BV 1.5% 24-05-27	EUR	200 000	195 132,44	0,36
ZF NORTH AMERICA CAPITAL 6.75% 23-04-30	USD	150 000	141 543,22	0,26



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SIIC spécialisées dans le crédit hypothécaire			100 720,19	0,19
NYKREDIT 3.5% 10-07-31 EMTN	EUR	100 000	100 720,19	0,19
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			100 047,26	0,19
EQUINIX EUROPE 2 FINANCING CORPORATION 3.25% 15-03-31	EUR	100 000	100 047,26	0,19
Soins et autres services médicaux			718 343,09	1,33
GE HEALTHCARE TECHNOLOGIES 4.8% 14-08-29	USD	737 000	718 343,09	1,33
Transport routier et ferroviaire			1 343 488,70	2,49
CSX CORPORATION 4.75% 15-11-48	USD	504 000	432 539,30	0,80
EAST JAPAN RAILWAY 4.11% 22-02-43	EUR	400 000	437 063,34	0,81
UNION PACIFIC 4.95% 09-09-52	USD	420 000	378 519,17	0,70
WABTEC TRANSPORTATION NETHERLANDS BV 1.25% 03-12-27	EUR	100 000	95 366,89	0,18
TITRES D'OPC			2 158 348,52	3,99
OPCVM			2 158 348,52	3,99
Gestion collective			2 158 348,52	3,99
MIROVA EURO HIGH YLD SUST EUR Z NPF CAP	EUR	16 800	2 049 768,00	3,79
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	1	108 580,52	0,20
Total			53 199 563,85	98,45

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).



5. Comptes de l'exercice

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
A USD/EUR 14.03.25	2 300,67	0,00	USD	382 752,58	EUR	-380 451,91
V/EUR/USD/20250314	1 331,40	0,00	USD	382 752,57	EUR	-381 421,17
V CAD/EUR 14.03.25	0,00	-200,73	EUR	366 865,39	CAD	-367 066,12
V EUR/GBP 14.03.25	0,00	-680,02	GBP	272 761,80	EUR	-273 441,82
V EUR/USD 14.03.25	3 679,38	0,00	USD	287 064,43	EUR	-283 385,05
V GBP/EUR 14.03.25	0,00	-1 522,81	EUR	238 095,76	GBP	-239 618,57
V GBP/EUR 14.03.25	5 866,99	0,00	EUR	3 660 050,20	GBP	-3 654 183,21
VUSD/EUR 14.03.24	0,00	-4 976,75	EUR	282 187,07	USD	-287 163,82
V USD/EUR 14.03.24	0,00	-13 994,15	EUR	943 218,59	USD	-957 212,74
V USD/EUR 14.03.25	0,00	-566 049,20	EUR	35 721 885,75	USD	-36 287 934,95
Total	13 178,44	-587 423,66		42 537 634,14		-43 111 879,36

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
CBOT USUL 30A 0325	6	0,00	-31 506,52	688 978,75
EURO BOBL 0325	-5	920,00	0,00	-589 300,00
EURO BUND 0325	6	0,00	-16 500,00	800 640,00
EURO SCHATZ 0325	16	0,00	-1 630,00	1 711 760,00
FV CBOT UST 5 0325	6	0,00	-5 590,59	615 961,50
LONG GILT FUT 0325	-10	33 647,80	0,00	-1 117 682,63
MSE CANADA 10 0325	10	6 197,75	0,00	823 300,32
TU CBOT UST 2 0325	32	0,00	-6 111,14	6 353 935,33
US 10YR NOTE 0325	-25	39 051,18	0,00	-2 625 543,22
US TBOND 30 0325	6	0,00	-21 155,24	659 645,10
XEUR FGBX BUX 0325	-2	13 960,00	0,00	-265 360,00
Sous-total 1.		93 776,73	-82 493,49	7 056 335,15
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		93 776,73	-82 493,49	7 056 335,15

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	53 199 563,85
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-574 245,22
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	11 283,24
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	1 462 003,19
Autres passifs (-)	-61 149,09
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	54 037 455,97



5. Comptes de l'exercice

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT I	EUR	1 252,8619	907,61
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT R	EUR	7 526,0355	93,10
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI C	EUR	10 000,0000	99,26
Part MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT SI D	EUR	551 670,5233	92,82

MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	61 989 507,96	57 791 276,75
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	60 144 528,80	56 137 166,75
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	60 144 528,80	56 137 166,75
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 435 354,16	1 309 750,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 435 354,16	1 309 750,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	409 625,00	344 360,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	409 625,00	344 360,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	235 705,60	236 452,20
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	235 705,60	236 452,20
COMPTES FINANCIERS	164 385,23	2 531 721,00
Liquidités	164 385,23	2 531 721,00
TOTAL DE L'ACTIF	62 389 598,79	60 559 449,95

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	67 233 246,58	62 020 094,35
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	38,20	4 393,42
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-5 777 908,41	-2 201 720,32
Résultat de l'exercice (a,b)	491 719,51	368 741,05
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	61 947 095,88	60 191 508,50
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	409 625,00	344 360,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	409 625,00	344 360,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	409 625,00	344 360,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	32 877,91	23 581,45
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	32 877,91	23 581,45
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	62 389 598,79	60 559 449,95

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO BOBL 0323	0,00	2 430 750,00
FGBL BUND 10A 0323	0,00	1 993 950,00
XEUR FGBX BUX 0323	0,00	1 217 160,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO SCHATZ 0323	0,00	421 680,00
EURO BUND 0324	3 430 500,00	0,00
XEUR FGBX BUX 0324	3 543 000,00	0,00
EURO BOBL 0324	2 982 000,00	0,00
EURO SCHATZ 0324	532 725,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	25 338,98	1 409,96
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	763 003,03	664 615,31
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	788 342,01	666 025,27
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	467,30	11 750,29
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	467,30	11 750,29
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	787 874,71	654 274,98
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	283 277,89	295 944,66
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	504 596,82	358 330,32
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-12 877,31	10 410,73
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	491 719,51	368 741,05

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 31 décembre 2022 au 29 décembre 2023.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013278389 - Part MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND SI D : Taux de frais maximum de 0.56 % TTC

FR0013278363 - Part MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND I : Taux de frais maximum de 0.76 % TTC

FR0013278355 - Part MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND R : Taux de frais maximum de 1.16 % TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Swing pricing

La société de gestion peut mettre en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais.

Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la société de gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la société de gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la société de gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la société de gestion effectuera de tels ajustements.

Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND I	Capitalisation	Capitalisation

Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND R	Capitalisation	Capitalisation
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND SI D	Distribution	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	60 191 508,50	68 919 949,06
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	3 520 573,51	10 419 389,62
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 063 503,65	-5 747 138,47
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	261 840,65	109 752,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6 440 110,11	-3 447 089,93
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	613 312,00	1 219 840,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-460 420,95	-38 355,00
Frais de transactions	-11 306,25	-10 559,65
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	10 126 032,25	-11 396 436,95
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-840 891,19</i>	<i>-10 966 923,44</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>10 966 923,44</i>	<i>-429 513,51</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	65 405,00	192 100,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>409 625,00</i>	<i>344 220,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-344 220,00</i>	<i>-152 120,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-360 831,89	-388 222,70
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	504 596,82	358 330,32
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	61 947 095,88	60 191 508,50

(*) 50 € : frais de certification annuelle du LEI

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	60 144 528,80	97,09
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	60 144 528,80	97,09
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
Taux	10 488 225,00	16,93
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	10 488 225,00	16,93

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	60 144 528,80	97,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	164 385,23	0,27
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	10 488 225,00	16,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	1 179 463,18	1,90	10 584 513,57	17,09	13 574 511,97	21,91	34 806 040,08	56,19
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	164 385,23	0,27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	532 725,00	0,86	2 982 000,00	4,81	6 973 500,00	11,26

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Dépôts de garantie en espèces	235 705,60
TOTAL DES CRÉANCES		235 705,60
DETTES		
	Rachats à payer	9 973,39
	Frais de gestion fixe	22 904,52
TOTAL DES DETTES		32 877,91
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		202 827,69

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND I		
Parts souscrites durant l'exercice	1 947,7333	1 622 500,65
Parts rachetées durant l'exercice	-3 641,7838	-3 137 437,32
Solde net des souscriptions/rachats	-1 694,0505	-1 514 936,67
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	3 140,7309	
Part MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND R		
Parts souscrites durant l'exercice	3 210,4064	282 251,92
Parts rachetées durant l'exercice	-4 829,5215	-424 841,67
Solde net des souscriptions/rachats	-1 619,1151	-142 589,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	10 717,1417	
Part MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND SI D		
Parts souscrites durant l'exercice	18 704,8539	1 615 820,94
Parts rachetées durant l'exercice	-28 963,0695	-2 501 224,66
Solde net des souscriptions/rachats	-10 258,2156	-885 403,72
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	637 643,5182	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND SI D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	32 351,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,76
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 027,56
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,16
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND SI D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	238 898,99
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,43
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			109 155,89
	FR00140017P8	BPCE 5.75% 01-06-33 EMTN	109 155,89
TCN			0,00
OPC			1 435 354,16
	LU2478872968	MIROVA EURO HIGH YLD SUST EUR Z NPF CAP	1 121 600,00
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	313 754,16
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 544 510,05

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	38,20	4 393,42
Résultat	491 719,51	368 741,05
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	491 757,71	373 134,47

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	14 151,74	11 724,83
Total	14 151,74	11 724,83

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	1 267,31	-1 454,17
Total	1 267,31	-1 454,17

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND SI D		
Affectation		
Distribution	471 856,20	362 824,97
Report à nouveau de l'exercice	4 482,46	38,84
Capitalisation	0,00	0,00
Total	476 338,66	362 863,81
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	637 643,5182	647 901,7338
Distribution unitaire	0,74	0,56
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-5 777 908,41	-2 201 720,32
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-5 777 908,41	-2 201 720,32

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-260 069,93	-146 109,80
Total	-260 069,93	-146 109,80

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-91 636,49	-38 618,19
Total	-91 636,49	-38 618,19

	29/12/2023	30/12/2022
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND SI D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-5 426 201,99	-2 016 992,33
Total	-5 426 201,99	-2 016 992,33

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	76 824 990,83	63 096 050,15	68 919 949,06	60 191 508,50	61 947 095,88
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND I en EUR					
Actif net	997,67	696 106,77	3 623 515,55	3 991 572,90	2 788 336,33
Nombre de titres	1,0000	667,3131	3 583,2423	4 834,7814	3 140,7309
Valeur liquidative unitaire	997,67	1 043,14	1 011,23	825,59	887,79
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,82	29,64	11,89	-30,22	-82,80
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	7,01	4,46	2,42	4,50
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND R en EUR					
Actif net	156 644,70	1 349 119,86	1 463 547,17	1 053 223,08	980 010,31
Nombre de titres	1 500,0000	12 406,9450	13 939,6082	12 336,2568	10 717,1417
Valeur liquidative unitaire	104,42	108,73	104,99	85,37	91,44
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,25	3,08	1,23	-3,13	-8,55
Capitalisation unitaire sur résultat	0,21	0,29	0,03	-0,11	0,11
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND SI D en EUR					
Actif net	76 667 348,46	61 050 823,52	63 832 886,34	55 146 712,52	58 178 749,24
Nombre de titres	736 663,7421	563 526,2491	610 424,0858	647 901,7338	637 643,5182
Valeur liquidative unitaire	104,07	108,33	104,57	85,11	91,24
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,24	0,00	0,00	0,00	0,00
+/- values nettes unitaire non distribuées	0,00	3,07	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	4,31	-3,11	-8,50
Distribution unitaire sur résultat	0,96	1,06	0,81	0,56	0,74
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
DBR 0 08/15/30	EUR	100 000	88 495,00	0,14
HAMBURGER HOCHBAHN 0.125% 24-02-31	EUR	900 000	750 523,32	1,22
TOTAL ALLEMAGNE			839 018,32	1,36
AUTRICHE				
A1 TOWERS 5.25% 13-07-28	EUR	1 100 000	1 192 511,98	1,92
AUSTRIA GOVERNMENT BOND 1.85% 23-05-49	EUR	900 000	746 559,20	1,20
HYPO NOE GRUPPE BANK AG 0.375% 25-06-24	EUR	1 200 000	1 179 463,18	1,91
HYPO NOE GRUPPE BANK AG 1.375% 14-04-25	EUR	1 000 000	977 450,19	1,58
UNIQA VERSICHERUNGEN AG 3.25% 09-10-35	EUR	800 000	778 418,10	1,26
TOTAL AUTRICHE			4 874 402,65	7,87
BELGIQUE				
CRELAN 6.0% 28-02-30 EMTN	EUR	300 000	322 911,82	0,52
PROXIMUS 4.125% 17-11-33 EMTN	EUR	400 000	429 129,44	0,69
TOTAL BELGIQUE			752 041,26	1,21
CHILI				
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 0.83% 02-07-31	EUR	900 000	750 880,77	1,21
CHILE GOVERNMENT INTL BOND 1.25% 29-01-40	EUR	1 100 000	784 287,19	1,27
TOTAL CHILI			1 535 167,96	2,48
COREE DU SUD				
KOREA HOUSING FINANCE 4.082% 25-09-27	EUR	400 000	417 670,14	0,68
REPUBLIQUE SUD KOREA 0.0% 15-10-26	EUR	500 000	460 805,00	0,74
TOTAL COREE DU SUD			878 475,14	1,42
DANEMARK				
JYSKE BANK DNK 4.875% 10-11-29	EUR	300 000	314 350,99	0,51
TOTAL DANEMARK			314 350,99	0,51
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 0.5% 08-09-27	EUR	700 000	640 689,04	1,03
BANCO NTANDER 1.125% 23-06-27	EUR	300 000	282 026,83	0,46
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	600 000	583 743,78	0,94
BBVA 4.375% 14-10-29 EMTN	EUR	400 000	429 145,88	0,70
CAIXABANK 0.75% 10-07-26 EMTN	EUR	500 000	482 432,30	0,78
CAIXABANK 3.75% 07-09-29 EMTN	EUR	700 000	727 207,51	1,18
COMUNIDAD MADRID 0.42% 30-04-31	EUR	500 000	416 719,26	0,67
IBERDROLA FINANZAS SAU 3.375% 22-11-32	EUR	200 000	205 110,38	0,34
JUNTA DE ANDALUCIA 0.5% 30-04-31	EUR	600 000	501 119,80	0,80
NETHERLANDSQUE 0.25% 30-04-31	EUR	900 000	745 244,85	1,21
NETHERLANDSQUE 1.125% 30-04-29	EUR	500 000	463 234,63	0,74
RED ELECTRICA 4.625% PERP	EUR	500 000	519 363,36	0,84
SPAIN GOVERNMENT BOND 1.0% 30-07-42	EUR	1 200 000	808 287,61	1,30
TOTAL ESPAGNE			6 804 325,23	10,99
ETATS-UNIS				
EQUINIX 0.25% 15-03-27	EUR	400 000	365 161,62	0,59
General Motors Financial Co Inc 4.5% 22-11-27	EUR	700 000	729 525,43	1,17
PROCTER AND GAMBLE 0.35% 05-05-30	EUR	900 000	778 550,36	1,26

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SOUT POWE 1.85% 20-06-26	EUR	500 000	488 702,46	0,79
TOYOTA MOTOR CREDIT 3.85% 24-07-30	EUR	500 000	528 635,11	0,86
VERALTO CORPORATION 4.15% 19-09-31	EUR	200 000	210 472,44	0,34
TOTAL ETATS-UNIS			3 101 047,42	5,01
FINLANDE				
ELISA CORPORATION 4.0% 27-01-29	EUR	300 000	313 926,53	0,51
TOTAL FINLANDE			313 926,53	0,51
FRANCE				
AIR LIQ FIN 0.625% 20-06-30	EUR	500 000	440 629,34	0,71
ALTAREA COGEDIM 1.75% 16-01-30	EUR	700 000	551 541,89	0,89
AXA 5.5% 11-07-43 EMTN	EUR	400 000	439 598,69	0,71
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 4.125% 13-03-29	EUR	400 000	428 786,85	0,69
BPCE 5.75% 01-06-33 EMTN	EUR	100 000	109 155,89	0,18
CA 0.125% 09-12-27 EMTN	EUR	700 000	621 752,81	1,00
CA 3.875% 20-04-31 EMTN	EUR	1 100 000	1 167 777,82	1,88
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.875% 07-05-27	EUR	400 000	372 592,83	0,60
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.25% 11-06-29	EUR	100 000	91 567,48	0,15
CREDIT MUTUEL ARKEA 1.875% 25-10-29	EUR	900 000	879 560,93	1,42
DANONE 3.47% 22-05-31 EMTN	EUR	200 000	209 842,55	0,33
DERICHEBOURG 2.25% 15-07-28	EUR	200 000	189 838,00	0,31
FRANCE GOVERNMENT BOND OAT 1.75% 25-06-39	EUR	100 000	87 867,13	0,14
HOLDING D INFRASTRUCTURES DES METIERS 4.5% 06-04-27	EUR	500 000	528 388,93	0,85
LEGRAND 0.75% 20-05-30	EUR	400 000	352 923,87	0,57
PSA BANQUE FRANCE 3.875% 19-01-26	EUR	600 000	626 616,33	1,01
RATP 0.35% 20-06-29 EMTN	EUR	100 000	88 602,61	0,14
RCI BANQUE 4.625% 13-07-26	EUR	600 000	626 673,52	1,02
RCI BANQUE 4.875% 14-06-28	EUR	800 000	863 938,36	1,40
SECHE ENVIRONNEMENT 2.25% 15-11-28	EUR	200 000	180 767,96	0,30
SOCIETE NATLE SNCF 3.375% 25-05-33	EUR	200 000	211 953,26	0,34
VEOLIA ENVIRONNEMENT 0.664% 15-01-31	EUR	200 000	171 030,15	0,28
VEOLIA ENVIRONNEMENT 5.993% PERP	EUR	500 000	529 067,55	0,85
TOTAL FRANCE			9 770 474,75	15,77
HONGRIE				
HUNGARY GOVERNMENT INTL BOND 1.75% 05-06-35	EUR	900 000	701 691,79	1,14
TOTAL HONGRIE			701 691,79	1,14
IRLANDE				
AIB GROUP 5.25% 23-10-31 EMTN	EUR	600 000	654 750,39	1,06
ATLAS COPCO FINANCE DAC 0.75% 08-02-32	EUR	1 600 000	1 356 988,05	2,19
BK IRELAND GROUP 5.0% 04-07-31	EUR	500 000	546 418,47	0,89
IRELAND GOVERNMENT BOND 1.35% 18-03-31	EUR	100 000	95 117,92	0,15
JOHNSON CONTROLS INTL 4.25% 22-05-35	EUR	600 000	652 293,87	1,05
LINDE PUBLIC LIMITED COMPANY 3.625% 12-06-34	EUR	400 000	427 603,50	0,69
TOTAL IRLANDE			3 733 172,20	6,03
ITALIE				
ACEA 0.25% 28-07-30 EMTN	EUR	400 000	329 708,77	0,53
ALPERIA 5.701% 05-07-28 EMTN	EUR	100 000	105 627,04	0,17
CREDITO EMILIANO 1.125% 19-01-28	EUR	400 000	375 505,10	0,61
ERG SPA LANTERN 0.5% 11-09-27	EUR	300 000	271 784,72	0,44

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ERG SPA LANTERN 1.875% 11-04-25	EUR	200 000	198 850,43	0,31
FERROVIE DELLO STATO ITALIANE 4.5% 23-05-33	EUR	600 000	645 113,51	1,04
ITALY BUONI POLIENNALI DEL TESORO 1.5% 30-04-45	EUR	100 000	63 497,90	0,11
LEASYS 4.5% 26-07-26 EMTN	EUR	800 000	830 152,26	1,34
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 3.875% 24-07-33	EUR	800 000	839 686,51	1,35
TOTAL ITALIE			3 659 926,24	5,90
JAPON				
EAST JAPAN RAILWAY 4.11% 22-02-43	EUR	1 000 000	1 094 586,85	1,76
TOTAL JAPON			1 094 586,85	1,76
LITUANIE				
LIETUVOS ENERGIJA UAB 2.0% 14-07-27	EUR	100 000	95 809,03	0,15
TOTAL LITUANIE			95 809,03	0,15
LUXEMBOURG				
DIGITAL INTREPID HOLDING BV 0.625% 15-07-31	EUR	500 000	394 305,89	0,64
MEDTRONIC GLOBAL HOLDINGS SCA 3.0% 15-10-28	EUR	800 000	807 950,03	1,30
TOTAL LUXEMBOURG			1 202 255,92	1,94
MEXIQUE				
MEXICO GOVERNMENT INTL BOND 1.35% 18-09-27	EUR	500 000	469 911,15	0,76
TOTAL MEXIQUE			469 911,15	0,76
NORVEGE				
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 2.875% 20-09-25	EUR	1 000 000	999 385,19	1,61
STATKRAFT AS 2.875% 13-09-29	EUR	900 000	910 588,55	1,47
TELENOR AS 4.0% 03-10-30 EMTN	EUR	200 000	213 479,64	0,34
TOTAL NORVEGE			2 123 453,38	3,42
PAYS-BAS				
AGCO INTL HOLDINGS BV 0.8% 06-10-28	EUR	800 000	703 748,85	1,13
ASML HOLDING NV 0.625% 07-05-29	EUR	200 000	180 004,01	0,29
ASR NEDERLAND NV 3.625% 12-12-28	EUR	100 000	101 560,37	0,16
CTP NV 0.625% 27-09-26 EMTN	EUR	600 000	541 300,87	0,88
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.0% 15-01-32	EUR	300 000	242 104,27	0,39
DIGITAL DUTCH FINCO BV 1.5% 15-03-30	EUR	100 000	88 308,43	0,15
EDP FIN 3.875% 11-03-30 EMTN	EUR	500 000	533 750,59	0,86
ENBW INTL FINANCE 1.875% 31-10-33	EUR	300 000	266 691,76	0,43
ENEXIS HOLDING NV 3.625% 12-06-34	EUR	400 000	430 131,50	0,69
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV 3.7% 30-05-31	EUR	500 000	534 181,39	0,86
NETHERLANDS GOVERNMENT 0.5% 15-01-40	EUR	400 000	298 454,85	0,48
SARTORIUS FINANCE BV 4.25% 14-09-26	EUR	200 000	207 073,75	0,33
SWISSCOM FINANCE BV 0.375% 14-11-28	EUR	300 000	268 236,32	0,43
TELEFONICA EUROPE BV 6.135% PERP	EUR	500 000	543 543,45	0,88
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV 0.8% 18-10-30	EUR	1 000 000	870 923,77	1,41
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 0.0% 27-10-25	EUR	500 000	472 410,00	0,77
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV 3.375% 13-01-26	EUR	600 000	621 907,81	1,01
VESTAS WIND SYSTEMS FINANCE BV 1.5% 15-06-29	EUR	500 000	462 416,89	0,74
VESTEDA FINANCE BV 1.5% 24-05-27	EUR	400 000	381 210,16	0,61
WABTEC TRANSPORTATION NETHERLANDS BV 1.25% 03-12-27	EUR	1 700 000	1 570 133,56	2,54
TOTAL PAYS-BAS			9 318 092,60	15,04
ROYAUME-UNI				
BRAMBLES FINANCE 1.5% 04-10-27	EUR	200 000	189 466,92	0,31

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MOTABILITY OPERATIONS GROUP 0.125% 20-07-28	EUR	1 100 000	969 334,61	1,56
NATL GRID 3.875% 16-01-29 EMTN	EUR	500 000	532 789,52	0,86
SCOTTISH AND SOUTHERN ENERGY 1.375% 04-09-27	EUR	500 000	475 173,96	0,77
SMITH AND NEPHEW 4.565% 11-10-29	EUR	1 100 000	1 179 522,76	1,90
TOTAL ROYAUME-UNI			3 346 287,77	5,40
SLOVENIE				
SLOVENIA GOVERNMENT BOND 0.125% 01-07-31	EUR	1 100 000	907 255,99	1,47
TOTAL SLOVENIE			907 255,99	1,47
SUEDE				
INVESTOR AB 0.375% 29-10-35	EUR	500 000	363 657,50	0,58
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 1.875% 10-12-25	EUR	500 000	486 591,68	0,78
SBAB BANK AB STATENS BOSTADSFINAN AB 4.875% 26-06-26	EUR	900 000	931 891,13	1,50
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 1.75% 11-11-26	EUR	800 000	770 644,07	1,24
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 2.625% 05-09-29	EUR	300 000	295 904,39	0,48
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB 0.875% 15-11-29	EUR	400 000	351 060,77	0,57
SVENSKA KULLAGERFABRIKEN AB 3.125% 14-09-28	EUR	400 000	404 196,22	0,66
TELIA COMPANY AB 3.625% 22-02-32	EUR	400 000	427 027,07	0,69
TOTAL SUEDE			4 030 972,83	6,50
VENEZUELA				
CORP ANDINA 0.625% 20-11-26	EUR	300 000	277 882,80	0,45
TOTAL VENEZUELA			277 882,80	0,45
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			60 144 528,80	97,09
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			60 144 528,80	97,09
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	3	313 754,16	0,51
TOTAL FRANCE			313 754,16	0,51
LUXEMBOURG				
MIROVA EURO HIGH YLD SUST EUR Z NPF CAP	EUR	10 000	1 121 600,00	1,81
TOTAL LUXEMBOURG			1 121 600,00	1,81
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 435 354,16	2,32
TOTAL Organismes de placement collectif			1 435 354,16	2,32
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO BOBL 0324	EUR	25	55 750,00	0,09
EURO BUND 0324	EUR	25	49 990,00	0,08
EURO SCHATZ 0324	EUR	5	3 885,00	0,01
XEUR FGBX BUX 0324	EUR	25	300 000,00	0,48
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			409 625,00	0,66
TOTAL Engagements à terme fermes			409 625,00	0,66
TOTAL Instruments financier à terme			409 625,00	0,66
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-409 625	-409 625,00	-0,66
TOTAL Appel de marge			-409 625,00	-0,66

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Créances			235 705,60	0,38
Dettes			-32 877,91	-0,06
Comptes financiers			164 385,23	0,27
Actif net			61 947 095,88	100,00

Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND SI D	EUR	637 643,5182	91,24
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND R	EUR	10 717,1417	91,44
Parts MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND I	EUR	3 140,7309	887,79

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part MIROVA EURO SUSTAINABLE BOND FUND SI D

	NET GLOBAL	DEWISE	NET UNITAIRE	DEWISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	0,00		0,00	



6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, 1er alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : MIROVA GLOBAL SUSTAINABLE CREDIT
Identifiant d'entité juridique : 549300H2J8L3632CXP79

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Non

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 51.72%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 45.74%

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

L'objectif d'investissement durable du fonds est d'investir dans : des obligations émises par des Etats, agences ou émetteurs supranationaux dont l'objectif est de financer des projets ayant un impact environnemental et/ou social positif (obligations vertes, sociales, vertes et sociales) ; et des obligations conventionnelles d'émetteurs contribuant positivement par le biais de leurs produits, services et/ou pratiques à la réalisation d'un ou plusieurs des Objectifs de développement durable des Nations Unies (les « ODD »). En outre, compte tenu de la nécessité de maintenir un climat stable et de soutenir la croissance des services écosystémiques, le délégataire de gestion financière vise à constituer un portefeuille d'investissement qui : (i) représente une économie dans laquelle le réchauffement climatique mondial devrait se limiter à 2 degrés Celsius, comme le prévoit l'Accord de Paris de 2015, et (ii) qui contribue à préserver la diversité biologique et à utiliser durablement ses composantes. Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

A la suite d'un changement de stratégie intervenu le 16 avril 2024, nous nous sommes engagés sur un objectif de 90% de SI (Sustainable Investment), dont 35 % de SIE (Sustainable Investment Environmental), et 10% de SIS (Sustainable Investment Social). Nous avons pris d'engagement Taxonomie à hauteur de 1%.

En 2024, 97,46% des actifs nets du Fonds en moyenne au cours de la période de référence ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable. L'alignement avec la taxonomie de l'UE s'élevait à 7,04%. A l'instar de nos autres stratégies Crédit, les résultats ci-dessus mentionnés ont été atteints par le seul respect de nos process de sélection pour la construction du portefeuille, laquelle, pour rappel, se fonde notamment sur des critères ESG clairement définis.

Les indicateurs n'ont pas fait l'objet d'une vérification par un auditeur externe ou une partie tierce.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Point préalable : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

L'indice de référence jusqu'au 16 avril 2024 inclus a été le BLOOMBERG EUROAGG 500 TOTAL RETURN INDEX VALUE UNHEDGED EUR. L'indice de référence n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales et sociales telles que promues par le fonds. à partir de cette date, l'indice de référence est le BLOOMBERG GLOBAL AGGREGATE CORPORATE TOTAL RETURN INDEX HEDGED EUR.

En 2024, le fonds - qui a changé d'indice et donc, de composition en cours d'année - a conservé une exposition significative, supérieure à 55%, à des instruments de dette à l'impact positif fort et modéré, et ne comportant bien sûr toujours aucun instrument à l'impact négligeable ou négatif. Le fonds demeure aligné avec une trajectoire de réchauffement climatique limitée à 1,5°C.

RÉPARTITION PAR OPINION D'IMPACT DURABLE*

Parti du total de l'actif net hors créances et dettes (représentant 100 % des investissements du fonds)



L'opinion d'impact durable vise à évaluer si l'investissement est compatible avec les ODD des Nations Unies.

Les données sont évaluées en interne par les analystes de Mirova qui suivent des directives d'évaluation qualitative robustes et rigoureuses. Lorsqu'un titre n'est pas inclus dans le périmètre d'évaluation interne de Mirova, les données externes fournies par ISS ESG sont utilisées et traitées par le modèle d'évaluation interne de Mirova.

CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

En % de l'en cours avec opinions d'impact positif

Thèmes des ODD	Mesure dans laquelle un actif contribue aux ODD correspondant à chaque pilier		17 objectifs de développement durable ont été adoptés par l'ONU en 2015, avec l'ambition de les atteindre d'ici 2030. Vous pouvez consulter un aperçu de tous les ODD (D-17) sur le site Web de l'ONU : www.un.org/fr/development/desa/indicators/index.html . Ce graphique montre dans quelle mesure un actif contribue aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Pour illustrer les principaux impacts durables de nos investissements, quatre piliers d'impact ont été développés, deux environnementaux et deux sociaux, pour chaque actif (selon la qualité à gauche). Les mêmes actifs peuvent contribuer à plusieurs piliers / ODD.
	Fonds	Indicateur de référence	
ENVIRONNEMENT			
CLIMAT Limiter les émissions de gaz à effet de serre pour limiter la hausse de la température mondiale en dessous de 2°C	58%	18%	
BIODIVERSITÉ Maintenir les écosystèmes terrestres et marins dans les conditions écologiques les plus favorables	29%	7%	
SOCIAL			
OPPORTUNITÉS SOCIALES Promouvoir le développement socio-économique par l'accès aux services essentiels, à la santé et à l'éducation	22%	11%	
CAPITAL HUMAIN Fournir des conditions de travail favorisant l'épanouissement personnel et le bien-être ainsi qu'une plus grande diversité et inclusion	53%	19%	

Les pourcentages indiqués représentent la part de valeur du portefeuille (en poids) qui contribue positivement au pilier concerné (les piliers dont l'opinion est « impact positif fort » ou « impact positif modéré » sur le pilier). Notre mesure de la contribution s'appuie à la fois sur la capacité des entreprises à offrir des produits et services à impact positif et sur la qualité de leurs pratiques environnementales et sociales sur toute leur chaîne de valeur.



IMPACT ESTIMÉ SUR L'AUGMENTATION MOYENNE MONDIALE DE LA TEMPÉRATURE



...et par rapport aux périodes précédentes ?

Par rapport à l'année 2023, le fonds a conservé une exposition significative, supérieure à 55%, à des instruments de dette à l'impact positif fort et modéré, et ne comportant bien sûr toujours aucun instrument à l'impact négligeable ou négatif. Le fonds demeure aligné avec une trajectoire de réchauffement climatique limitée à 1,5°C. Nous insistons sur le fait que le changement de stratégie du fonds rend la comparaison inopérante.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

L'analyse de la durabilité vise à identifier les risques environnementaux et sociaux résiduels pertinents provenant des activités et pratiques des entreprises et évalue la qualité des mesures prises par l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »). Cette analyse tient compte notamment du degré d'exposition de la société bénéficiaire à certains secteurs ou activités qui peuvent être considérés comme préjudiciables à l'environnement et/ou à la société et de l'exposition aux controverses environnementales ou sociales pertinentes. A la suite de cette analyse qualitative, le Délégué de gestion financière émet une opinion contraignante sur la base de laquelle les sociétés dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU sont systématiquement exclues de l'univers

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Par conséquent, au cours de la période considérée, tous les investissements dans le fonds étaient conformes aux critères DNSH du Délégué de gestion financière.

— *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Dans le cadre de son évaluation des risques, le Délégué de gestion financière évalue et surveille systématiquement les indicateurs pertinents qui sont réputés indiquer la présence d'incidences négatives significatives (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs des impacts négatifs principaux (PAI) obligatoires). Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, la société de gestion peut utiliser des estimations qualitatives ou quantitatives qui couvrent des thèmes similaires aux indicateurs PAI en question. Les incidences négatives sont hiérarchisées en fonction des spécificités de chaque secteur et des modèles économiques des entreprises en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (par ex. intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),
- analyse de l'exposition de l'entreprise aux droits fondamentaux et aux questions relatives aux employés par le biais de ses sites, de son modèle commercial et de l'organisation de sa chaîne d'approvisionnement (par ex. l'exposition à des risques pour la santé et la sécurité, l'exposition à des pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),
- analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,
- contrôle des controverses en cours ou potentielles.

Lorsque le Délégué de gestion financière estime que les processus et pratiques de la société bénéficiaire sont insuffisants pour atténuer les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est considéré comme négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Les univers d'investissement de Mirova sont suivis avec un focus spécial sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence des violations du pacte de nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.

Le plan d'action pour faire face à une controverse dépendra de la gravité, ainsi que des mesures correctives déjà annoncées par l'entreprise. Les actions sont les suivantes :

- Engagement individuel direct,
- Exercice du droit de vote,
- Engagement collaboratif
- Désinvestissement.

Indicateur de durabilité négatif	Comment les PAIs sont pris en compte par Mirova
<p>Emissions de gaz à effet de serre</p> <p>1. Émissions de gaz à effet de serre (GES)</p> <p>2. Empreinte carbone</p> <p>3. Intensité des émissions GES des entreprises investies</p> <p>4. Exposition à des entreprises opérant dans le secteur des combustibles fossiles</p> <p>5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable</p> <p>6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs <p>Exclusion s'appliquant à :</p> <ol style="list-style-type: none"> Projets : aucun investissement direct dans des projets de charbon ou tout type de soutien financier spécialisé. Exclusion des entreprises planifiant une capacité supplémentaire de charbon, à travers le développement de nouveaux projets de charbon ou l'expansion de capacités existantes, pour l'extraction minière, la production d'énergie, l'infrastructure (transport de charbon, autres actifs) et les services dédiés. Exclusion des entreprises opérant ou soutenant l'exploitation d'installations liées au charbon qui n'ont pas de plan de sortie clair d'ici 2030 pour les pays de l'OCDE, et d'ici 2040 dans le monde entier. Exclusions basées sur des seuils d'exposition relative et absolue : <ul style="list-style-type: none"> Production d'électricité : exclusion des entreprises si au moins 20% de leur production d'électricité provient du charbon OU si l'intensité carbone moyenne de leur production d'électricité dépasse 300 gCO₂/kWh. En dehors de la production d'électricité : exclusion des entreprises impliquées dans l'extraction de charbon, l'infrastructure du charbon, FPC, DSM, charbon vers gaz, charbon vers liquides, négoce de charbon, à partir de 5% des revenus. Exclusion des entreprises produisant plus de 10 Mt de charbon thermique par an, ou dont la capacité installée de production d'électricité à base de charbon dépasse 5 GW, à partir de 2022. Mirova a l'intention de réduire progressivement ces seuils vers 0 d'ici 2030. <ul style="list-style-type: none"> Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque cela est pertinent Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
<p>Biodiversité</p> <p>7. Activités ayant un impact négatif sur les zones sensibles à la biodiversité</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entreprises ou des projets portant gravement atteinte à des zones sensibles pour la biodiversité Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement
<p>Eau</p> <p>8. Consommation d'eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
<p>Déchets</p> <p>9. Ratio des déchets dangereux et des déchets radioactifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> Intégration dans l'analyse interne qualitative lorsque pertinent Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent
<p>Questions sociales et relatives aux employés</p> <p>10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales</p> <p>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour surveiller le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des lignes directrices de l'OCDE pour les entreprises multinationales</p> <p>12. Écart de rémunération non ajusté entre les sexes</p> <p>13. Diversité de genre au sein du conseil d'administration</p> <p>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entreprises violant les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les lignes directrices de l'OCDE. Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie de l'analyse des controverses et du processus d'engagement <ul style="list-style-type: none"> Exclusion pour les grandes entreprises, au cas par cas pour les petites entreprises ou projets Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse interne qualitative Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs Intégration systématique de l'égalité des sexes dans l'analyse interne qualitative Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs <ul style="list-style-type: none"> Exclusion (dès le 1er euro de chiffre d'affaires)
<p>Indicateurs PAI supplémentaires</p> <p>4. Investissements dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone</p> <p>14. Nombre de cas identifiés de graves problèmes et incidents liés aux droits de l'homme</p> <p>17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour violation des lois anti-corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entités les plus intensives en carbone et des entreprises n'ayant pas de plan ou un plan insuffisant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Faisant partie des plans d'engagement / ESAP avec les investisseurs lorsque pertinent <ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entreprises concernées par des mauvaises pratiques ou incidents graves liés aux droits de l'homme Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative Intégration dans l'analyse des controverses et le processus d'engagement <ul style="list-style-type: none"> Exclusion des entreprises concernées par la violation des lois anti-corruption Intégration systématique dans l'analyse interne qualitative

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le délégué de gestion financière examine les sociétés bénéficiaires par rapport au respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Le délégué de gestion financière examine en

permanence les antécédents et les flux d'actualités des sociétés afin d'identifier les controverses importantes. Les mesures d'implication et de résolution des entreprises sont prises en compte. Les risques de violation potentielle peuvent être surveillés par le biais d'un engagement pour obtenir une assurance supplémentaire. Les sociétés jugées par le délégataire de gestion financière comme étant en violation grave des Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales ou des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme sont reconnues comme faisant un préjudice important et sont donc rendues non éligibles. Par conséquent, au cours de la période de déclaration, tous les investissements ont été considérés comme respectant les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme.

Les univers d'investissement de Mirova sont suivis avec un focus spécial sur les controverses. L'objectif est de détecter la présence des violations du pacte de nations unies et les principes directeurs de l'OCDE.

En 2024, il n'y a eu, au cours de l'année, aucune controverse significative pouvant causer un désinvestissement sur le portefeuille.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Les indicateurs PAI sont intégrés dans le cadre d'analyse de la durabilité et les résultats font partie du test DNSH. Comme décrit ci-dessus, le résultat du test DNSH est une opinion contraignante identifiant quelles entreprises dont les activités ou pratiques économiques sont considérées comme ayant un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou plusieurs des ODD de l'ONU et qui sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement, indépendamment de leur contribution positive par ailleurs. Les indicateurs PAI sont donc continuellement pris en compte par ces produits financiers.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
MIROVA EU.H.Y.GREEN AND SUST.BD.Z-NPF€	OPC Obligataires	2.73	Luxembourg
EAST JAPAN RAIL 4.110% 22-02-43*	Transport - Rail	1.26	Japon
WABTEC TRANSPORT 1.250% 03-12-27*	Manufactures diverses	1.14	Pays-Bas
WORKDAY INC 3.500% 01-04-27	Logiciels d'entreprise	0.9	Etats-Unis
NOVARTIS CAPITAL 4.400% 06-05-44	Medicaments	0.83	Etats-Unis
STRYKER CORP 4.625% 15-03-46	Produits Médicaux	0.83	Etats-Unis
ROCHE HLDGS INC 7.000% 01-03-39	Laboratoires et essais médicaux	0.82	Etats-Unis
GEN MOTORS FIN 5.800% 07-01-29	Auto. - Voitures / Utilitaires légers	0.81	Etats-Unis
AUST & NZ BANK 6.742% 08-12-32	Banques commerciales Non-US	0.79	Australie
SALESFORCE.COM 1.950% 15-07-31	Logiciels d'entreprise	0.78	Etats-Unis
WASTE MANAGEMENT 4.875% 15-02-34	Elimination des déchets non dangereux	0.78	Etats-Unis
SERVICENOW INC 1.400% 01-09-30	Logiciels d'applications	0.76	Etats-Unis

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2024-31/12/2024

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
CTP NV 0.625% 27-09-26*	Immobilier - Operation et développement	0.75	Pays-Bas
MICROSOFT CORP 3.450% 08-08-36	Logiciels d'applications	0.73	Etats-Unis
TAKEDA PHARM 3.025% 09-07-40	Medicaments	0.73	Japon

Les pourcentages affichés représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque, à savoir le pays où le titre est domicilié.

*Green Bonds.



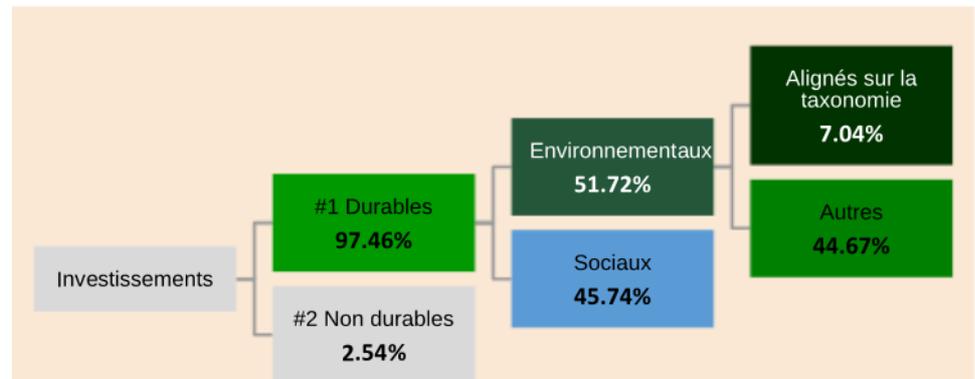
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Le fonds vise à investir uniquement dans des investissements durables tels que définis à l'article 2(17) du SFDR, 97.46% des actifs nets du Fonds en moyenne au cours de la période de référence ont été alignés sur les objectifs d'investissement durable. Le fonds peut utiliser des produits dérivés à des fins de couverture et d'exposition selon les modalités décrites dans le prospectus.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Point préalable : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de la période de référence.

La proportion d'actifs classés comme durables s'élève désormais à 97,46% en moyenne sur l'exercice 2024, contre 97,74% à date du 31 décembre 2023, avec, au sein de cette catégorie, une part de social qui en représente 45.74%.



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements non considérés comme des investissements durables.

Précision : le terme non durable fait référence aux liquidités du fonds (cash et OPC monétaire). Le fonds monétaire dans lequel le fonds investit intègre des critères ESG dans sa gestion, est labellisé ISR et est classifié Article 8 selon la réglementation SFDR.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Précision : données au 31/12/2024.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEURS	Fonds	Indicateur de référence %	Fonds	Indicateur de référence Sensibilité
Obligations d'entreprise	93,7	100,0	5,8	6,5
Cycliques	30,8	28,1	2,0	1,9
Financières	32,2	39,0	1,3	2,0
Défensives	30,7	33,0	2,4	2,6
Obligations sécurisées	0,2	-	0,0	-
Agences et Supranational	0,6	-	0,0	-
OPC	3,8	-	0,1	-
Trésorerie	1,8	-	0,0	-

Nomenclature BCLASS. Les futures sur obligations sont intégrés dans les obligations d'Etat



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Du fait de son objectif durable, ce Fonds peut investir dans des activités économiques qui contribuent aux objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement sur la taxinomie ») :

- (a) l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique,
- (b) l'utilisation durable et la protection de l'eau et des ressources marines,
- (c) la transition vers une économie circulaire,
- (d) la prévention et le contrôle de la pollution,
- (e) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

L'alignement des activités économiques de chaque société avec les objectifs ci-dessus) est identifié et mesuré dans la mesure où les données sont à la disposition du Délégué de gestion financière et d'une qualité adéquate. Elles peuvent aussi résulter d'estimations dans les cas où certaines informations seraient manquantes, dans les conditions définies par les régulateurs et notamment dans le respect du principe de prudence. Par conséquent, le pourcentage d'alignement fourni est conservateur.

7.04% des actifs nets du Fonds sont alignés sur la taxinomie de l'UE en moyenne au cours de la période de référence.

Par exemple, en 2024, le fonds Global Sustainable a investi dans le programme green bond 2022 de l'entreprise génératrice d'électricité italienne Terna:

Opinion: Moderate positive impact

Alignement taxinomie: 100%

Les projets d'énergie financés par l'obligation verte de Terna contribuent à atténuer le changement climatique et sont également en accord avec la stratégie de décarbonation de l'Italie pour le secteur de l'énergie. L'allocation vers les énergies renouvelables représente 87% de l'utilisations des fonds. De plus, le programme d'obligation vertes est en cohérence avec la stratégie de décarbonation de l'entreprise et de l'Italie. Terna s'est engagée à soutenir et à respecter le Plan National pour l'Énergie et le Climat de l'Italie, qui prévoit l'abandon du charbon d'ici 2025, une pénétration de 30 % des énergies renouvelables (actuellement 17,8 %) et une réduction de 33 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux niveaux de 2005. De plus, l'entreprise s'est engagée à réaliser une réduction de 55 % des émissions de CO2 d'ici 2030 et à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050

Précision : les résultats présentés ci-dessous peuvent différer du résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Cet écart s'explique par une différence de source : les chiffres détaillés ci-dessous se basent sur des estimations d'ISS ESG (ou donnée reportée par l'émetteur et collectée par les fournisseurs de données), tandis que le résultat agrégé présenté dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs peut se baser (pour certains émetteurs) sur les données d'ISS ESG, Fitch ou sur une estimation réalisée par la société de gestion financière. Il est à noter que toute donnée estimée provient soit des fournisseurs de données, soit de la société de gestion financière (uniquement pour la donnée agrégée dans la représentation graphique décrivant l'Allocation d'Actifs).

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

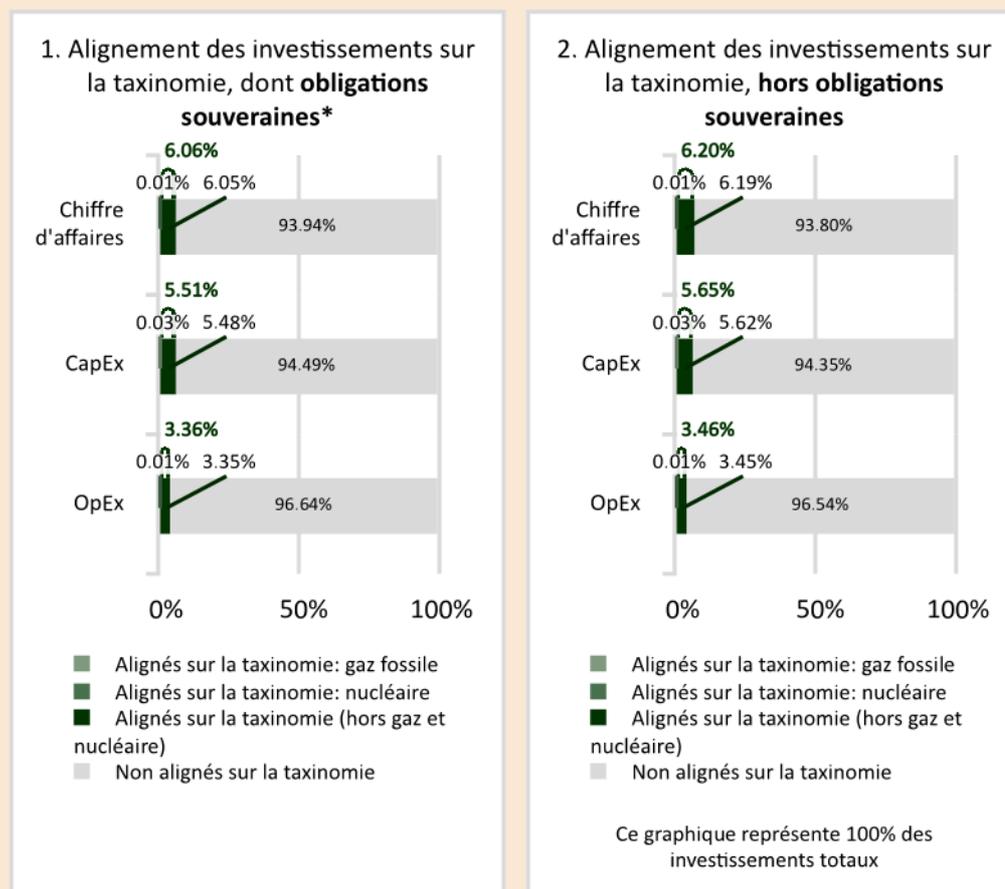
Oui:

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part des investissements dans les activités transitoires et habilitantes était de 2.33%.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

L'alignement à la taxinomie a chuté de près de sept points de pourcentage du fait du changement de composition de l'indice, devenu global, et donc, par définition, intégrant davantage d'instruments d'émetteurs hors de l'Union Européenne, ne publiant donc pas de données de taxinomie.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le fonds a investi 51.72% dans des investissements durables avec un objectif environnemental, dont 44.67% d'investissements durables qui ne sont pas alignés avec la taxinomie de l'UE. Le Délégué de la gestion financière réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes environnementaux : la stabilité climatique, la biodiversité et l'économie circulaire. Ces thèmes visent à identifier les entreprises qui, à travers leur produits, services et/ou pratiques, contribuent à :

- aider à développer une énergie à faible émission de carbone, une éco-efficacité, un transport propre, un bâtiment écologique ou s'aligner sur une stratégie de décarbonation avancée ; ou
 - soutenir l'utilisation durable des terres, la préservation des terres et la gestion durable de l'eau ou s'aligner sur une stratégie avancée de préservation de la biodiversité ; ou
 - favoriser une gestion durable des déchets ou un modèle économique circulaire.
- Par exemple, en 2024, le Global Sustainable Credit Fund a investi dans l'obligation conventionnelle d'Unibail Rodamco.

Le portefeuille d'Unibail Rodamco se compose d'une part importante de bâtiments écologiques certifiés BREEAM In Use, atteignant au moins le niveau "Excellent" tant pour le composant actif (périmètre 1) que pour le composant de gestion du bâtiment (périmètre 2). Dans l'ensemble, l'entreprise adopte une approche globale de la durabilité, englobant à la fois les actifs existants et le développement de nouveaux projets, le tout guidé par des objectifs durables ambitieux.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Le fonds a investi 45.74% dans des investissements sociaux durables. Le Gestionnaire réalise une évaluation globale des impacts positifs de chaque société éligible, qui comprend une analyse des impacts positifs sur trois thèmes sociaux : le développement socio-économique, la santé et le bien-être, l'inclusion et la diversité. Ces thèmes visent à identifier les projets ou les émetteurs dont les activités ou pratiques :

- aident à favoriser l'accès aux services de base et durables, à l'impact local ou à promouvoir des conditions de travail avancées ;
- soutiennent le développement des soins de santé, de la nutrition saine, de l'éducation ou de la sécurité ;
- promeuvent la diversité et l'inclusion par le biais de produits et services dédiés ou de pratiques avancées ciblant le capital humain.

Par exemple, en 2024, le fonds Global Sustainable Credit a investi dans les obligations sociales de la Banca Transilvania

Opinion: Low positive impact

Pilier principal: Social Opportunities - Low positive impact

Le programme d'obligations de durabilité de la Banca Transilvania sont fondamentalement exposées aux catégories sociales. 90% de l'utilisation des fonds concerne des thématiques sociétales tels que le financement des PME pour un groupe de population spécifique et vulnérable, le financement de l'accès aux soins de santé et à l'éducation. Mirova apprécie pleinement l'aspect social de l'allocation qui suit les recommandations de l'ICMA et vise l'identification de bénéficiaires spécifiques de cet investissement.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "non durables", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le fonds vise à investir uniquement dans des obligations qualifiées d'investissement durable. A des fins techniques ou de couverture, le fonds peut détenir des liquidités ou des équivalents de trésorerie et des dérivés à des fins de gestion du risque de change jusqu'à 10% de son actif net. Le fonds pourra également conclure des contrats financiers (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou organisés, français et étrangers ou de gré à gré pour l'ajustement du risque de taux et de courbe des taux. En raison de la nature technique et neutre de l'actif, ces instruments ne sont pas considérés comme des investissements et, par conséquent, aucune garantie minimale n'a été mise en place.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

L'activité d'engagement fait partie intégrante de l'approche d'investissement responsable de Mirova. La stratégie d'engagement de Mirova vise à surveiller et à prospérer pour améliorer les produits et les pratiques des entreprises d'un point de vue environnemental, social et de gouvernance. Par conséquent, l'une des fonctions principales de l'équipe de recherche sur le développement durable est l'engagement, à la fois au niveau individuel et collaboratif :

- Engagement individuel : dans lequel les analystes ESG de Mirova interagissent en tête-à-tête avec les entreprises pour surveiller les performances et les progrès sur les sujets ESG, et pour encourager l'amélioration de leurs pratiques de durabilité. L'objectif de l'engagement individuel n'est pas seulement d'assurer des pratiques responsables conformément à nos normes, mais également de promouvoir de meilleures pratiques ESG et d'encourager le développement de solutions pour les principaux défis environnementaux et sociaux associés à chaque secteur.
 - Par exemple, en 2024, Mirova a engagé un dialogue avec Energias de Portugal (EDP), une entreprise dans laquelle le Global Sustainable Credit Fund a investi. Opinion (Amélioré, maintenu, dégradé): Maintenu - High positive impact Watch List (IN/OUT): Out Grâce aux actions d'engagement réalisés en 2024, Mirova a obtenu des éclaircissements sur le plan de sortie du charbon de l'entreprise, ainsi que sur son plan de décarbonisation. L'entreprise maintient ses objectifs ambitieux de décarbonation et le déploiement de CAPEX 100% jusqu'à en 2030. Par conséquent Mirova confirme l'opinion en High positive impact et la sortie du programme de la watch list.
- Engagement collaboratif : Mirova s'associe à d'autres investisseurs et représentants de la société civile pour identifier les pratiques controversées, encourager une plus grande transparence et exiger, si nécessaire, que les entreprises changent leurs pratiques. En outre, Mirova tire parti de ses droits de vote pour pousser davantage les entreprises vers le développement de portefeuilles plus durables et l'adoption de meilleures pratiques, en exerçant systématiquement leurs droits de vote sur la base d'une politique de vote interne qui intègre largement les concepts d'une gouvernance durable au cœur des parties prenantes. Le vote par procuration est utilisé pour transmettre des messages pendant le dialogue avant/après vote et par opposition aux éléments ad hoc. Dans la mesure du possible, Mirova peut co-signer ou diriger le dépôt des éléments des actionnaires.

Mirova s'engage également avec les régulateurs pour partager sa vision de l'investissement durable afin d'améliorer les normes et les réglementations dans le secteur financier et de favoriser l'investissement durable. Mirova s'engage à promouvoir les réglementations, y compris les changements législatifs, les normes ou les labels, et les pratiques qui soutiennent l'investissement durable et créent de la valeur à long terme.

Des informations supplémentaires concernant les priorités et la politique d'engagement mises en œuvre par Mirova sont disponibles sur le site Web à l'adresse



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non Applicable.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
Non Applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
Non Applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non Applicable.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non Applicable.



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38